

# Les diplômés 2018-2019 d'un BPJEPS éducateur sportif ou animateur

10 900 personnes ont obtenu un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) entre mai 2018 et avril 2019 (hors équivalence) soit le même ordre de grandeur que deux ans auparavant, et un peu moins que l'année précédente (12 000). Ces nouveaux diplômés ont été enquêtés début 2020 afin de connaître notamment leur situation et leur insertion professionnelle. Ainsi, au moins neuf mois après leur sortie de formation, près de huit diplômés sur dix sont en emploi. Parmi eux, 76 % déclarent que leur emploi principal est en relation directe avec leur formation BPJEPS : 74 % dans le sport et 80 % dans l'animation.

Le BPJEPS est un diplôme d'État de niveau IV (niveau baccalauréat) créé en 2001. Il atteste de la possession des compétences professionnelles requises pour exercer le métier d'animateur socioculturel, de moniteur ou d'éducateur sportif. Ce diplôme préparé en alternance par la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue est obtenu après une formation dispensée par des organismes publics ou privés habilités par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). En 2019, ce sont 529 organismes, répartis sur l'ensemble du territoire, qui ont organisé au moins une session de formation.

Dans le cadre de leur mission d'observation, les DRJSCS conduisent tous les ans une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPS. Cette enquête qui a lieu depuis 2005 et a fait l'objet d'une rénovation en 2016 est coordonnée par la Direction des sports et l'INJEP qui en assure le traitement statistique au niveau national<sup>1</sup>.

## LES SPÉCIALITÉS ET MENTIONS DES BPJEPS

Parmi les 10 900 diplômés BPJEPS 2018-2019 (hors équivalence), près de 8 000 l'ont été dans la spécialité « éducateur sportif » (73 %) et un peu plus de 2 900 dans la spécialité « animateur » (27 %) [chiffres issus de données administratives]. Dans le secteur du sport, les mentions les plus fréquentes sont les « activités de la forme » (33 %), « activités physiques pour tous » (19 %), « activités équestres » (13 %) et « activités aquatiques et de la natation » (11 %). Dans le secteur de l'animation, la mention « loisirs tous publics » regroupe près de six diplômés sur dix (59 %) et celle de l'« animation sociale », trois sur dix (30 %).

<sup>1</sup>. En raison de l'absence d'une série longue et compte tenu du taux de réponse (51 %) et de l'importance des retraitements, il a été jugé préférable de ne pas commenter à ce stade les données en évolution par rapport aux deux enquêtes précédentes. Les données sont retraitées par la méthode du *hot deck*. Elle consiste à remplacer aléatoirement un individu non-répondant par un individu similaire quant à ses caractéristiques repérées dans la base de sondage de l'enquête (à savoir la région, le sexe, l'âge, la spécialité et la mention).

## DES SPÉCIALITÉS ET MENTIONS GENRÉES

Plus des deux tiers (67 %) des diplômés BPJEPS animateur sont des femmes. L'animation sociale en particulier est la mention la plus féminisée (75 %). En revanche, les femmes ne représentent que 35 % de l'ensemble des diplômés du BPJEPS éducateur sportif. Cette proportion varie toutefois selon les mentions. En effet, les femmes représentent 85 % des diplômés « activités équestres », mais seulement 15 % des diplômés de la mention associée aux « sports collectifs ».

Les moins de 25 ans représentent plus de la moitié des diplômés d'un BPJEPS du secteur du sport (37 % pour les femmes) tandis que les diplômés de l'animation sont plus âgés : moins du tiers (29 %) a moins de 25 ans et 21 % ont entre 30 et 39 ans.

## LA SITUATION AVANT LA FORMATION

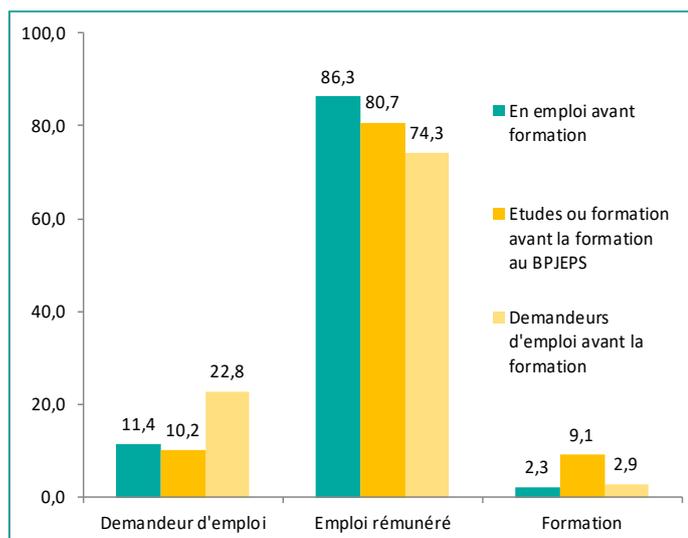
Avant leur entrée en BPJEPS, quelle que soit la spécialité, un quart des diplômés étaient demandeurs d'emploi. Les titulaires d'un BPJEPS éducateur sportif étaient un quart à être en formation, un quart à être demandeurs d'emploi, un quart en emploi dans un autre domaine et 21 % en emploi dans le domaine du sport et de l'animation. Les titulaires d'un BPJEPS animateur avaient déjà une activité professionnelle dans le domaine du sport ou de l'animation pour 48 % d'entre eux.

## L'IMPACT DE LA FORMATION EN TERMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Près de 76 % des diplômés d'un BPJEPS qui étaient demandeurs d'emploi avant leur entrée en formation sont en emploi au moment de l'enquête (74 % dans l'animation et 77 % dans le sport). La part de ceux qui sont encore demandeurs d'emploi au moment de l'enquête est de 23 % dans l'animation et de 17 % dans le sport. Il est néanmoins utile de mentionner que, parmi eux, plus de 79 % dans le sport et 78 % dans l'animation ont eu un emploi entre la date d'obtention de leur diplôme et la date d'enquête, même si celui-ci était de courte durée.

## graphique 1

Devenir des diplômés d'un BPJEPS du domaine de l'animation



Source : enquête IDJEPS 2020, INJEP-MEDES, Direction des sports, DRJSCS

Champ : diplômés BPJEPS animateur entre mai 2018 et avril 2019, France entière

Note de lecture : 74,3 % des diplômés d'un BPJEPS animateur qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête

### 79 % DES DIPLÔMÉS SONT EN EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

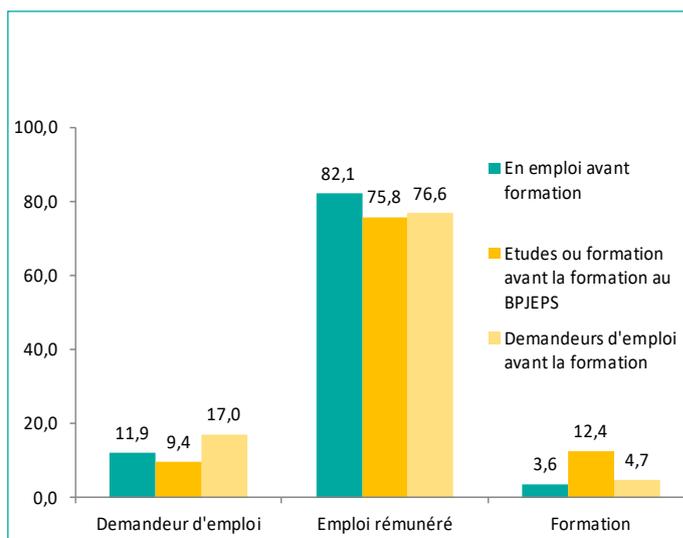
Au moment de l'enquête, 79 % de l'ensemble des diplômés d'un BPJEPS 2018-2019 sport ou animation se déclarent en emploi, soit un taux d'emploi de 84 % ramené à la population active (donc excluant les poursuites d'études). Dans le domaine du sport, 12,5 % sont au chômage, soit à peine moins que dans celui de l'animation (14,3 %). En excluant du calcul les poursuites d'études, cela correspond à un taux de chômage de 15 % pour l'animation et 14 % pour le sport.

Les diplômés de l'animation sont plus fréquemment uniquement salariés (73 %) que dans le secteur du sport (47 %). La pluriactivité est une spécificité de l'emploi des diplômés du secteur sportif : 32 % des diplômés BPJEPS éducateur sportif en emploi déclarent au moins une activité secondaire rémunérée en plus de leur emploi principal. Le secteur sportif est aussi marqué par le poids des travailleurs indépendants. 15 % des diplômés du BPJEPS éducateur sportif travaillent uniquement sous statut indépendant, et 18 % cumulent les deux statuts (contre respectivement 3 % et 5 % parmi les BPJEPS animateur).

Les diplômés de l'animation occupent dans 40 % des cas un emploi d'animateur socioculturel dans des associations ou des collectivités territoriales et 24 % sont directeurs d'une structure d'accueil collectif de mineurs (ACM). Les titulaires d'un BPJEPS d'éducateur sportif occupent des emplois d'éducateur ou de moniteur sportif (44 %), d'entraîneur sportif (20 %) ou d'animateur socioculturel (7 %) dans le secteur privé (associatif ou commercial) ou dans des collectivités territoriales. 67 % des diplômés d'un BPJEPS animateur travaillent dans des structures de plus de 10 salariés contre 53 % pour le secteur du sport. La situation des diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif en emploi est un peu plus précaire que celle des diplômés de l'animation, puisque 45 % d'entre eux ont un CDI ou assimilé (contre 57 % pour l'animation).

## graphique 2

Devenir des diplômés d'un BPJEPS du domaine du sport



Source : enquête IDJEPS 2020, INJEP-MEDES, Direction des sports, DRJSCS

Champ : diplômés BPJEPS éducateur sportif entre mai 2018 et avril 2019, France entière

Note de lecture : 76,6 % des diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête

80 % des diplômés du domaine de l'animation en emploi déclarent que celui-ci est en relation directe avec le diplôme obtenu. Pour les diplômés du sport, ce pourcentage est un peu plus faible (74 %) mais s'élève à 81 % si l'on tient compte des activités secondaires, importantes dans ce secteur. Ces pourcentages sont similaires pour les hommes et les femmes.

### LE TRAVAIL À TEMPS PLEIN EST MAJORITAIRE, LE TEMPS PARTIEL FRÉQUEMMENT SUBI

Plus de sept diplômés d'un BPJEPS animateur en emploi sur dix travaillent à temps plein (76 % pour les hommes et 71 % pour les femmes) et près de deux sur dix (18 %) ont un emploi à temps partiel dont la durée est supérieure à un mi-temps. Parmi les diplômés du sport le taux de travail à temps plein est de 69 % pour les hommes et 66 % pour les femmes.

Le temps partiel est le plus souvent subi puisque 63 % des diplômés à temps partiel déclarent souhaiter travailler plus : 71 % pour les diplômés d'un BPJEPS animateur et 61 % pour les diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif (un peu plus chez les hommes que chez les femmes).

Bruno Dietsch, chargé d'études INJEP

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- Les BPJEPS, site du ministère des sports : [www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes/le-bpjepps/](http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes/le-bpjepps/)
- L'ensemble des tableaux commentés dans cette Fiche repère ainsi que des données complémentaires issues de l'enquête sont accessibles sur le site de l'INJEP.
- Camus M., 2017, « Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 4.